

Sommaire

Pages 2-3

- . Historique
- . Communauté de communes ?
- . Vos représentants

Page 4

- . Le fonctionnement
- . Les compétences

Page 5

- . Budget et fiscalité 2005

Pages 6-7

- . Relais d'assistantes maternelles
- . Centres de loisirs

Page 8

- . Habitat et cadre de vie
- . O.P.A.H.

Page 9

- . Assainissement non collectif

Page 10

- . Transport à la demande
- . Police communautaire

Page 11

- . Office de tourisme
- . Visites, camping
- . Sentiers de randonnées

Le mot du Président,

Depuis le 1er janvier 2003, les 9 communes du Pays Garonne et Gascogne ont décidé de créer une Communauté de Communes succédant, après 6 ans de fonctionnement, au syndicat intercommunal à la carte.

Le passage en Communauté de Communes a confirmé la volonté des élus de travailler ensemble pour l'avenir de notre territoire.

L'intercommunalité permet de réunir les moyens et les volontés afin de mener des actions concrètes sur le plan du développement économique, de l'aménagement, des équipements et des services publics au quotidien.

Notre Communauté de Communes a été pensée et faite, non pas comme une absorption des communes par une identité supérieure, mais au contraire, comme une collaboration véritable agrégation d'identités.

La Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne est là pour faire ce que nos communes ne peuvent pas réaliser seules.

La mise en commun des moyens humains et financiers et le respect des identités de nos communes seront les garants d'une évolution harmonieuse et solidaire de notre bassin de vie.

Ces pages d'informations vous aideront, je l'espère, à mieux découvrir encore l'orientation que nous voulons donner à l'avenir du Pays de Garonne et Gascogne et de ses habitants.

Denis ROGER

Président de la Communauté de Communes
Vice-Président du Conseil Général



L'esprit d'un bassin de vie

1997, début d'une aventure. Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, S.I.V.O.M. du pays de Garonne et Gascogne, constitué des 9 communes du canton, Aucamville, Beaupuy, Bouillac, Bourret, Comberouger, Mas-Grenier, Saint-Sardos, Savenès et Verdun-sur-Garonne, a été créé en 1997.

Les communes se sont réunies afin de mener une politique commune en matière de développement local sur l'avenir du territoire.

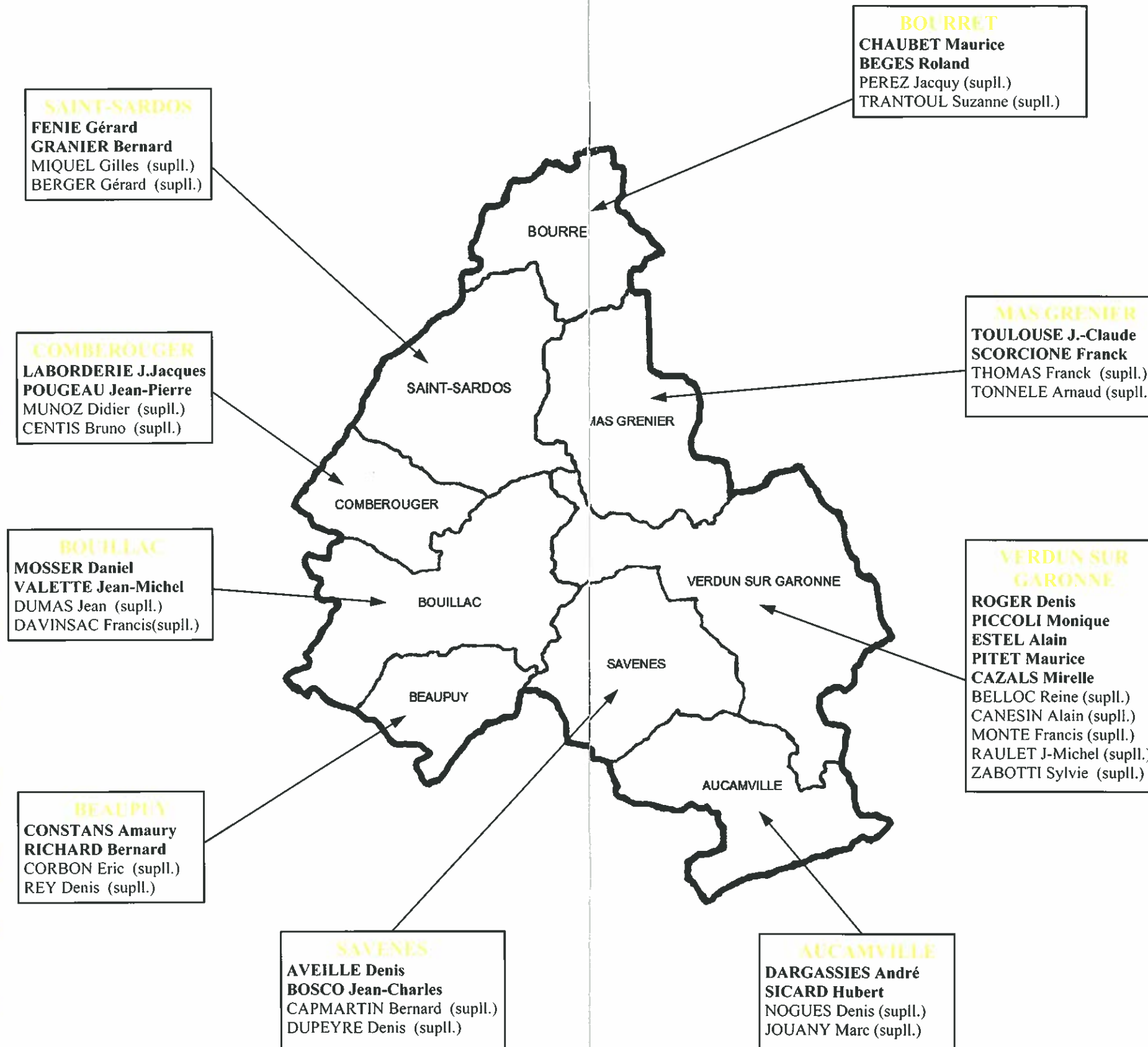
2000, cette réflexion a abouti à la signature d'un contrat de développement territorial pour trois ans, « le contrat de terroir ». Basé sur un partenariat avec l'Etat, la Région et le Département. Le contrat de terroir prévoyait la revitalisation du bassin de vie porté par des objectifs de développement définis par les représentants du S.I.V.O.M..

Ainsi, durant trois ans, sur l'ensemble du Pays Garonne et Gascogne, 73 projets, privés et publics, ont été réalisés pour un investissement global de 6,9 millions € HT, avec un financement public de 3,4 millions €.

2003, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne a été créée, elle s'est substituée aux syndicats existants (en particulier le S.I.V.O.M. et le syndicat de transport à la demande).

La création de la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne est la continuation logique du travail mené en concertation depuis plusieurs années. L'intercommunalité s'inscrit comme le garant d'une solidarité forte et d'une politique commune en matière de développement local.

Quels sont les élus qui siègent à la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne



Une Communauté de Communes, c'est quoi?

Une Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), à fiscalité propre. Elle regroupe des communes, d'un seul tenant et sans enclave.

Elle doit son origine à la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'aménagement du territoire. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité autour de projets communs en matière d'aménagement, de développement économique et de répartition des charges et des ressources entre les communes. La coopération intercommunale répond à un besoin de mettre en commun des équipements et de gérer des services publics.

Cette structure adaptée permet de maintenir et développer de nouveaux services de proximité souvent difficiles à mettre en place à l'échelle communale.

Pour faire face à ses nouvelles prérogatives, la Communauté de Communes s'est dotée d'une fiscalité additionnelle propre au même titre que les communes, basée sur :

- la taxe foncière sur le bâti,
- le non bâti,
- la taxe d'habitation,
- la taxe professionnelle.

Grâce à ce régime de fiscalité, elle peut prétendre au versement de la D.G.F. (dotation globale de Fonctionnement).

Cet ensemble de dispositions financières permet de donner aux élus de véritables moyens pour la mise en œuvre d'actions de proximités.

Le fonctionnement

La Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne est administrée par :

Un conseil communautaire composé de 42 membres (titulaires et suppléants) élus par les conseils municipaux et présidé par M. Denis ROGER vice-Président du Conseil Général et Maire de Verdun sur Garonne.

Un bureau

Président : Denis ROGER

Les vice-Présidents :

André Dargassies

Denis Aveillé,

Les membres :

Amaury Constans

Daniel Mosser

Maurice Chaubet

Jean-Jacques Laborderie

Jean-Claude Toulouse

Gérard Fénie

Composée par de nombreuses petites communes rurales, la Communauté de Communes a voulu se doter d'un organe exécutif dans lequel ces communes seraient largement représentées, pour Verdun 5 délégués titulaires + 5 suppléants, pour chacune des 8 autres communes : 2 titulaires + 2 suppléants.

Les compétences

Aménagement de l'espace :

Etudes, actions, réalisations de toutes opérations d'intérêt communautaire devant concourir à l'aménagement de l'espace. Etude, mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographique et exploitation de la Banque de données territoriales.

Actions de développement économique :

Promotion des zones d'activité économique, création d'ateliers relais, recherche de partenaires, publicité... Développement et gestion du tourisme communautaire, actions de promotion et de communication par l'Office Intercommunal de Tourisme et gestion des camping.

Protection et mise en valeur de l'environnement :

Schéma d'assainissement intercommunal. Gestion et contrôle du service public de l'assainissement non collectif (SPANC). Collecte, le traitement des ordures ménagères et le tri sélectif des déchets.

Politique du logement et du cadre de vie :

Amélioration des logements et du cadre de vie, réhabilitation du patrimoine ancien ou de caractère dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.)

Politique de l'enfance et de la jeunesse :

Mise en place et coordination du relais d'assistances maternelles, gestion communautaire des centres de loisirs, création et aide au fonctionnement de crèches, haltes-garderies.

Services à la population :

Gestion et organisation du Transport à la Demande, mise en place et coordination d'agents d'une police communautaire.

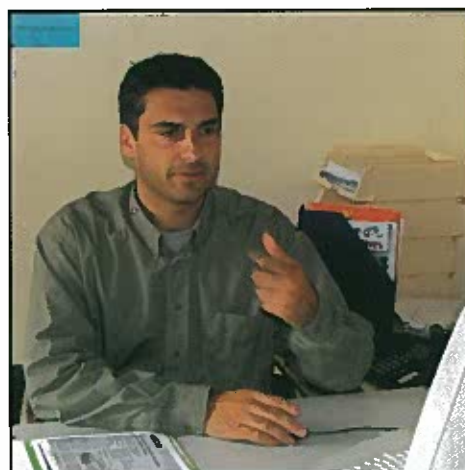
Un service de développement local pour animer le territoire

Pascal CATUSSE est responsable, depuis avril 2000, du service de développement local de la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne.

« Etre animateur territorial, c'est être au service des projets pour le développement du territoire. »

Ses missions s'articulent autour de trois axes principaux :

- **Coordonner, les orientations définies par les élus.** Il a en charge la mise en place et le suivi de toutes les actions validées par le conseil communautaire.



- **Structurer et élaborer les dossiers de demandes de subventions** pour la Communauté de Communes mais aussi pour les

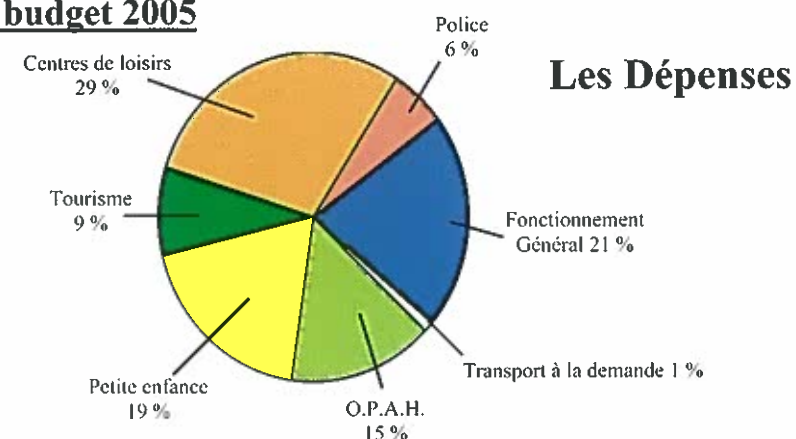
communes membres sur les projets d'entrée territoriale (contrat de Pays). Ces contrats, par le jeu de financements croisés Département, Région, Etat, Europe, permettent d'obtenir plus de subventions.

- **Soutenir et accompagner les démarches de projets privés.** Il s'agit d'accompagner le porteur de projet vers la finalisation de sa démarche. Souvent plusieurs étapes sont nécessaires, mise en relations avec des partenaires spécialisés, élaboration du dossier de demande de subvention, interface auprès des organismes financeurs.

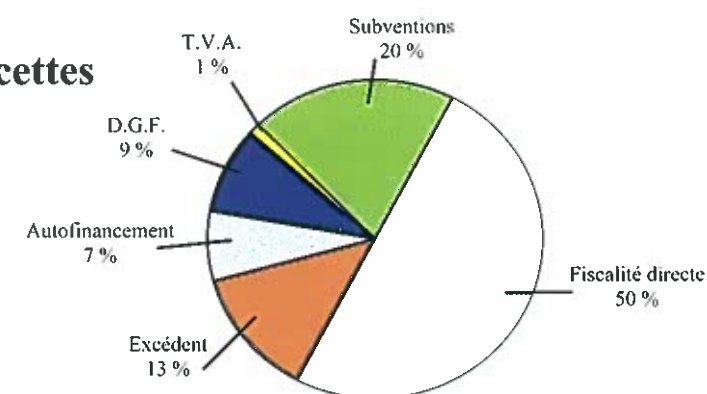
Budget et fiscalité 2005

Le budget est l'outil de développement du Pays de Garonne et Gascogne. Avec ce budget, la Communauté de Communes se dote des moyens nécessaires à son développement et à la construction de ses projets, tout en contenant la fiscalité.

Le budget 2005



Les Recettes



Quels sont les objectifs de ce budget ?

Une fiscalité des ménages contenue.

Tout en étendant ses compétences, la Communauté de Communes contient la pression fiscale sur les ménages.

Construire une Communauté de Communes solide et solidaire.

Premièrement, il s'agit de renforcer la solidarité entre les communes et de réaliser les projets communs. Ceux-ci portent prioritairement sur le cadre de vie et la création de nouveaux services à la population, il s'agit ensuite d'accueillir des populations nouvelles en développant l'offre de logements, à la fois quantitativement et qualitativement.

Taux d'imposition et part des 4 taxes

	Taux 2004	Taux 2005	Produit 2005	Part 2005
FB	3,63 %	3,63 %	141 606 €	36,5 %
FNB	8,87 %	8,87 %	55 899 €	14,5 %
TH	2,07 %	2,07 %	111 428 €	29%
TP	2,38 %	2,38 %	78 088 €	20 %
Total			387 021 €	100 %

Les chiffres du budget

664 700 euros de fonctionnement
373 000 euros d'investissement

En 2005, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne reçoit 387 000 € auprès de l'ensemble des contribuables au travers de 4 taxes :

La taxe sur le Foncier Bâti :

141 606 €, elle est payée uniquement par les propriétaires d'immeubles bâtis,

La taxe sur le Foncier Non Bâti :

55 899 €, elle est payée uniquement par les propriétaires de terrains nus,

La taxe d'Habitation :

111 428 €, elle est payée par les occupants d'une habitation,

La taxe Professionnelle :

78 088 €, elle est payée par les artisans, commerçants, industriels et professions libérales.



Mme Maryse PRAT

Directrice Générale des Services de la commune de Verdun sur Garonne, Mme Maryse PRAT est mise à disposition pour s'occuper du secrétariat, de la comptabilité et du budget de la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne.

Depuis sa création la Communauté de Communes s'est engagée dans l'amélioration et la création de services pour l'enfance et la jeunesse. Les contrats enfance et temps libre engagés avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne permettent à tous les enfants de la communauté de bénéficier des mêmes prestations. Les actions co-financées par l'intercommunalité et la CAF, visent à développer les services de garde d'enfants et à rendre plus accessible l'offre des loisirs de proximité. Par ce développement de services, les élus entendent aussi favoriser l'articulation des temps de vie professionnels et familiaux des parents.

Relais d'Assistantes Maternelles

Service intercommunal gratuit, le R.A.M. a ouvert ses portes en janvier 2005, il crée un environnement favorable aux conditions d'accueil de l'enfant à domicile.

L'animatrice du R.A.M., reçoit :

Les parents à la recherche d'une assistante maternelle. Elle les renseigne sur leur statut d'employeur : embauche, contrat de travail, démarches administratives, aides financières...

Les assistantes maternelles à la recherche d'un ou plusieurs enfants à accueillir à leur domicile en journée. Elle les aide dans l'exercice de leur profession, les informe sur le métier d'assistante maternelle : l'agrément, le statut, la formation, la rémunération, régime fiscal...



Les enfants accueillis chez les assistantes maternelles. Enfants et assistantes maternelles se retrouvent autour d'activités d'éveil, une manière d'échanger et de partager hors de la maison. La pratique éducative s'en trouve enrichie ainsi que la qualité d'accueil des enfants.

Madame Bénédicte DAVID a en charge d'animer, d'organiser, et d'informer les assistantes maternelles de la Communauté de Communes, de même les parents pourront obtenir tous les renseignements nécessaires pour la garde de leurs enfants.



Deux accueils pour les assistantes maternelles avec les enfants sont assurés,

le mardi matin à Saint Sardos (centre de loisirs) et à Verdun sur Garonne le jeudi matin (centre socioculturel). Ce nouveau service de proximité encadré par une professionnelle suscitera peut être des vocations chez de futures assistantes maternelles.

Celles-ci auront donc une interlocutrice privilégiée, du lundi au vendredi de 9h00-12h30 et de 13h30-17h30.

Vous gardez des enfants à votre domicile :

Connaissez-vous les avantages de l'agrément ?

- Vos conditions d'emploi sont clairement définies dans un contrat de travail.
- Les revenus sont mensualisés et identiques sur l'année, et n'ont peu ou pas d'incidence sur votre impôt, en raison d'un régime fiscal particulier avantageux.
- Vous bénéficiez d'une protection sociale : congés, Assedic, retraite, indemnité maladie...
- Vous avez accès à une formation
- Des professionnels (service de la Protection Maternelle et Infantile, Relais Assistantes Maternelles) vous soutiennent dans l'exercice de votre profession.

Parents, employer une assistante maternelle agréée c'est :

- Confier votre enfant à une personne qui offre les conditions d'accueil garantissant sa santé, sa sécurité et son épanouissement.
- Etablir un contrat de travail dans lequel l'assistante maternelle s'engage à accueillir votre enfant dans les termes convenus ensemble.
- Bénéficier d'une aide systématique de la CAF, quelles que soient vos ressources : prise en charge de la totalité des cotisations URSSAF, remboursement d'une partie du salaire de l'assistante maternelle.
- Avoir droit à une déduction fiscale sur les charges de ce mode de garde.

Renseignez-vous : Madame DAVID : 05.63.02.71.59. ou 06.07.74.31.64.
Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne
2 rue tour du four 82 600 Verdun sur Garonne

Les centres aérés

En partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun sur Garonne, la Communauté de Communes s'emploie à mettre en place les moyens les mieux adaptés pour accueillir vos enfants de plus en plus nombreux chaque année avec des sites de proximité. Les pôles permanents se situent à Verdun sur Garonne (école) et à Saint Sardos (parc de loisirs). A Pâques la commune de Mas Grenier a accueilli aussi un centre aéré, ces actions de proximité pour les loisirs vont se développer ces prochaines années. La M.J.C. ne ménage pas ses efforts pour divertir les enfants à chaque centre avec des équipes d'animation très professionnelles. En 2004, de nombreuses activités ont été proposées aux 450 enfants qui ont fréquenté les centres de loisirs de la Communauté de Communes.



Ainsi, vos enfants ont pu s'initier au jardinage, aux arts plastiques, confectionner des déguisements, des micros-fusées, les plus grands ont pu faire du canoë, du VTT, aller à la patinoire, à la montagne, à Barcelone... Les enfants ont particulièrement profité de leurs vacances, ils ont déjà donné rendez-vous aux animateurs pour les vacances de 2005.

Coordinateur enfance Jeunesse

M.Stéphane BAUVIES assure le soutien au fonctionnement des structures de loisirs existantes, au plan pédagogique, technique et administratif, il contribue à l'évaluation, à la formation des équipes pédagogiques et développe de nouveaux projets en faveur des enfants et des jeunes. Ces centres de loisirs sont des espaces de découverte et de joie, créés pour les enfants et les adolescents.



Ils proposent un choix d'activités diversifiées: culturelles, artistiques, sportives, scientifiques ou éducatives toujours

sous le contrôle d'une personne qualifiée. Il est le garant d'une démarche qualité dans nos centres de loisirs.

05.63.02.71.59. ou 06.76.27.83.34

Entrée parc de loisirs

La Communauté de Communes prend entièrement à sa charge toutes les entrées des enfants des centres de loisirs à la piscine et aux activités du parc de loisirs de Saint Sardos, à hauteur de 2,5 € par enfants.



Tarifs des centres aérés

Pour les habitants de la Communauté de Communes pour 2005
Centre enfants 3 -11ans et pré -ado 12-14 ans,
8 € par jour
35 € par semaine
Dégressivité pour les fratries
Centre du mercredi
10 € par jour

Le B.A.F.A.

Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur
La Communauté de Communes a mis en place, pour 2005, une formation B.A.F.A. initiée par M.Bauvies et dispensée par les C.E.M.E.A. Formation financée en partie par la Communauté de Communes
Si vous aussi, vous êtes intéressés par cette formation, envoyez votre candidature à la Communauté de Communes.

Habitat et cadre de vie

La Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne s'était engagée dans plusieurs actions afin d'accompagner et de maîtriser au mieux cette modification de son cadre de vie

O.P.A.H.

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) patrimoine répond à deux enjeux :

-Conserver une répartition équilibrée et harmonieuse entre l'ancien et le neuf, qui répond à la forte demande locative, conséquence de l'expansion de l'agglomération toulousaine et son développement économique.

-Préserver le patrimoine bâti de qualité et surtout le cadre de vie de plus en plus convoité pour ces lieux authentiques et agréables à vivre.

Au bout des trois ans, **63 propriétaires occupants** ont bénéficié d'aides pour restaurer

leur maison (toitures, chauffage, salle de bain...), **32 logements ont été créés** par des propriétaires bailleurs ce qui a permis d'offrir plus de logements dans les bourgs centres mais aussi de restaurer ce patrimoine.

L'amélioration du cadre de vie a été aussi accompagnée par l'aide aux façades de la Communauté de Communes, **61 façades restaurées ont bénéficié d'aides.**

Au total, c'est plus de 480 000 € d'aides de l'A.N.A.H. (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) et 153 000 € d'aides de la Communauté de Communes qui ont généré plus de 2 millions € de travaux réalisés par des entreprises locales. Renseignez-vous !!!



La Communauté au service des communes membres

Face à la forte pression foncière et immobilière qui se traduit notamment par l'émergence de nouveaux projets groupés (immeubles collectifs, maisons groupées, lotissements...) portés par des promoteurs privés, la Communauté a souhaité que les communes puissent maîtriser leur urbanisme. Pour répondre à ce phénomène et l'anticiper, elle a passé une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec la Direction Départementale de l'Équipement, pour que les communes en bénéficient, permettant de donner des contraintes et des prescriptions aux promoteurs et lotisseurs.

Les objectifs de cette mission sont :

- Définir les modifications à entreprendre sur les documents .

- Rédiger un cahier des charges imposant des prescriptions techniques et architecturales aux promoteurs et lotisseurs.

Prolongation de l'O.P.A.H.

Vous êtes propriétaire occupant, vous habitez un logement que vous souhaitez améliorer (toiture, sanitaire, chauffage, économie d'énergie, lutte contre les termites, isolation...). L'A.N.A.H. et la Communauté de Communes vous apportent une série d'aides en fonction de votre situation fiscale et de votre projet jusqu'à 20 % et 35 % de subvention et des taux spécifiques majorés liés à l'insalubrité, au handicap...

Vous êtes propriétaire bailleur, vous souhaitez améliorer un ou des logement(s) et le (ou les) louer, vous pouvez obtenir des subventions de 37 % à 55 % selon votre projet.



Pensez à votre façade, la Communauté de Communes continue ses aides à la rénovation des façades des aides pour la réfection de la façade (maison construite avant 1950).

Une équipe d'animation est à votre disposition gratuitement pour vous aider à définir votre projet, élaborer les dossiers de demande de subventions.

Renseignez-vous très vite à la Communauté de Communes au 05.63.02.71.59. ou appeler directement le Pact Arim, Mme BISUEL au 05.63.91.65.75.

L'assainissement : une étape obligatoire

Le schéma d'assainissement

La Communauté de Communes a pris en charge la réalisation du schéma d'assainissement intercommunal. Il s'agit de garantir à la population la résolution des problèmes liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées ; mais aussi de préserver les ressources souterraines en eau potable, en veillant à leur protection contre les pollutions, et de protéger la qualité des eaux de surface. Ce schéma d'assainissement permet aux élus d'établir un programme global, cohérent et pluriannuel des équipements à réaliser et surtout d'évaluer leur incidence sur le prix de l'eau.

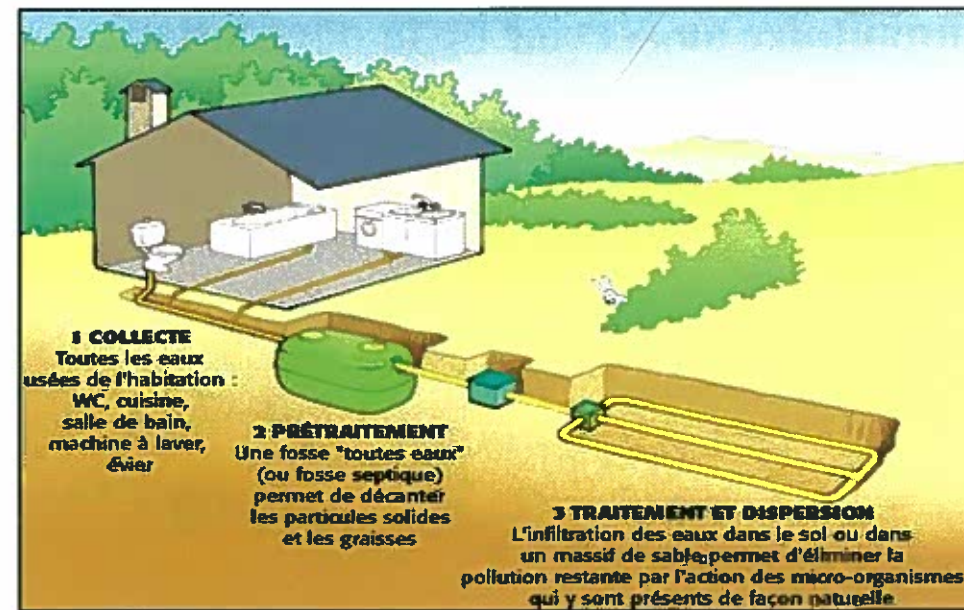
Chaque Maire de la Communauté de Communes peut ainsi délivrer les permis de construire en toute connaissance de cause, avec l'autorisation de mettre en place le type d'assainissement adapté à la géologie et à la topographie du terrain.

Assainissement non collectif

La consommation et l'usage de l'eau potable pour des besoins domestiques la transforme inévitablement en eau usée. Celle-ci, avant d'être rejetée au milieu naturel, doit être impérativement collectée et traitée : c'est le principe de l'assainissement.

illicites au puisard, au fossé, dans les cours d'eau, dans les deux cas, ils contribuent à polluer les eaux de surface et les nappes phréatiques.

L'assainissement non collectif, encore appelé autonome ou individuel, est considéré comme la



La ressource en eau potable n'est pas inépuisable, aujourd'hui, trop d'installations ne correspondent pas aux règles de conception d'assainissement ou sont conçues comme de vulgaires outils d'évacuation des eaux usées de l'habitation, avec des rejets

solution technique la plus fiable et la plus économique. Cependant, elle s'accompagne de règles de conceptions précises et strictes trop souvent ignorées.

Elle doit toujours comprendre un ouvrage de pré-traitement (par exemple une fosse toutes eaux) et

Ensemble, Protégeons notre Environnement

La qualité de l'eau constitue une priorité au regard de la protection des milieux naturels et de la diversité de nos usages (domestiques, agricoles, industriels).

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, fait obligation aux communes, ou à leur groupement, d'organiser l'intégralité du traitement des eaux usées sur leur territoire, au plus tard avant le 31 décembre 2005.

de traitement (des tranchées d'infiltration, un lit filtrant...).

Face à cet enjeu sanitaire de salubrité publique, la loi sur l'eau a élaboré une réglementation applicable en milieu rural sur tout le territoire national au plus tard le 31 décembre 2005.

Les communes ou leur groupement devront vérifier que les propriétaires non reliés au tout à l'égout, disposent bien d'un système d'assainissement efficace, non polluant et conforme aux normes édictées par la loi. Les particuliers sont responsables de la construction de leur système d'assainissement non collectif, ainsi que de son entretien et de son maintien en bon état de fonctionnement.

Avant le 31 décembre 2005, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne va créer un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) qui aura pour mission le conseil, l'information et le contrôle auprès des usagers des constructions neuves contrôle de conception et d'implantation, contrôle de bonne exécution et des installations existantes.

Transport à la demande

La Communauté de Communes met à votre disposition des transports plus proches de vous.

Il y a un an, un service de transport à la demande en faveur des habitants du Pays de Garonne et Gascogne a été créé afin de faciliter vos déplacements aux services publics, aux administrations et aux services de santé.

En 11 mois, plus de 400 personnes ont utilisé ce transport. 44 services ont été effectués pour desservir le marché de Verdun sur Garonne et 35 pour rejoindre la gare S.N.C.F. de Dieupentale et la liaison d'autobus à Grenade.



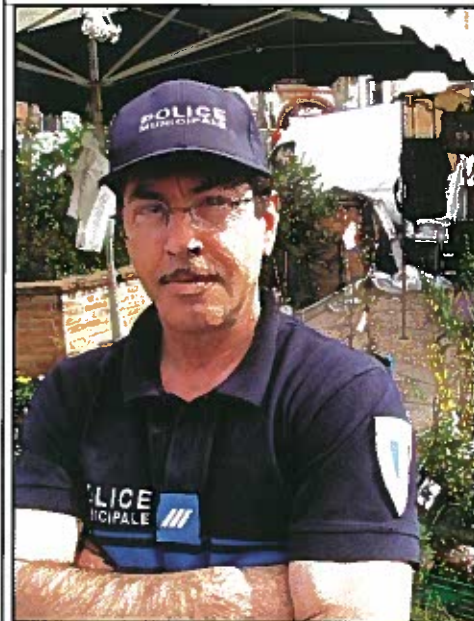
Comment utiliser le transport ?

Il s'agit d'un transport à la demande qu'il vous faut réserver. Il suffit de téléphoner au **05.63.94.02.97.** au plus tard la veille de votre déplacement, de préférence entre 9 h et 16 h. Le transporteur vous indiquera l'heure de son passage chez vous, le jour convenu et vous ramènera à votre domicile.

	Horaires	Fréquences	Tarifs
Marché de Verdun/Garonne	10h00 - 12h00	Tous les vendredi	A : 1,50 € A/R : 2 €
Gare SNCF Dieupentale	13h20 - 19h00	Mardi et Jeudi	A : 1,50 € A/R : 2 €
Gare routière Grenade	12h55 - 18h15	Mardi et Jeudi	A : 2 € A/R : 2,5€

Le transport est assuré par l'entreprise Translomagne qui adaptera le type de véhicule en fonction du nombre de réservations, (sans réservation le transporteur ne se déplacera pas). Les titres de transport s'achètent auprès des conducteurs des véhicules au moment ou vous l'utiliserez. Si vous êtes intéressés par des liaisons autobus et S.N.C.F., le transporteur vous conseillera pour les horaires allers et retours.

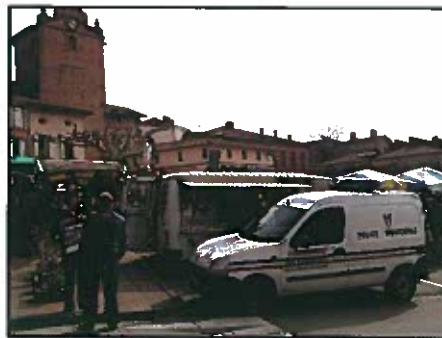
Une Police communautaire au service de la population



Homme de dialogue, M. Pierre FARRONA privilégie dans un premier temps l'explication à la sanction qu'il applique néanmoins avec fermeté, si le contrevenant ne veut pas entendre raison.

Déjà un an que les élus de la Communauté de Communes ont pris la décision d'embaucher un policier municipal afin d'exercer les pouvoirs policiers des maires sur l'ensemble du territoire du Pays de Garonne et Gascogne. Chargé de la bonne application des arrêtés municipaux et de la surveillance des 9 communes, M.FARRONA travaille en étroite collaboration avec les services communaux, la gendarmerie et les pompiers. Doté d'un véhicule de fonction, il est chargé de la bonne application des arrêtés municipaux et de la surveillance : circulation, stationnement, contrôle des véhicules, alcoolémie au volant, sécurité des personnes et bâtiments publics et privés,

commerces, assistance à personnes, divagation des chiens, etc...



Le produit des amendes de police est reversé aux communes dans le cadre de leur projet d'aménagement de village pour votre sécurité. En 2004, il a effectué 336 interventions, plus les patrouilles de surveillances sur tout le territoire. Vous pouvez le contacter par le biais de votre mairie.

Tourisme

L'association de l'Office de Tourisme Intercommunal a pour mission le développement et la promotion du tourisme de notre territoire. A ces fins, la Communauté de Communes alloue chaque année une subvention de fonctionnement. Ainsi, Pierrette Thédié responsable des camping et de la comptabilité et Sandie Fuentes chargée de l'accueil et la promotion oeuvrent ardemment pour mettre en place des guides et des actions sur le territoire.

Concours des maisons illuminées

Le jury du premier concours des maisons illuminées, pour les fêtes de Noël, a eu bien du mal à départager les vainqueurs, tant la qualité et la quantité des illuminations étaient extraordinaires. Félicitation et bravo à tous les participants, rendez-vous en 2005!!



Les gagnantes,
Mme CASSET de Bourret et
Mme COSTES de Savenès

Manifestations

L'Office de Tourisme a participé une nouvelle fois au Salon du Tourisme de Toulouse les 4, 5 et 6 février 2005. Les demandes se sont axées autour des activités ludiques comme les randonnées, le parc de loisirs de Saint-Sardos, le canoë-kayak sur la Garonne et le nouveau parc animalier Animaparc au Burgaud.

Le **calendrier des manifestations estivales 2005** du Pays de Garonne et

Gascogne vous attend à l'Office de Tourisme et sur le site www.garonne-gascogne.com Nous remercions les associations et les mairies qui nous ont donné toutes les dates de leurs manifestations.

Le 07 Août Saint Sardos vit au rythme de la fête du Vin, à cette occasion l'Office de Tourisme sera présent afin de renseigner au mieux tous les visiteurs sur cette manifestation, les produits du terroir et les circuits découverte.

Sentier de randonnées : Suivez le guide !

La Communauté de Communes a souhaité donner un élan aux sentiers de randonnée du Pays de Garonne et Gascogne.

Elle utilise les compétences locales par l'intermédiaire de l'association « Campagne Vivante » qui assure l'entretien des sentiers et le suivi du balisage a été confié à l'association pédestre « Le long del Camin ».

Pour un meilleur confort durant vos balades, la Communauté de Communes a édité un topo-guide qui détaille le parcours des 15 circuits, en vente à l'Office de Tourisme 2 €.



Camping : gestion groupée

La Communauté de Communes a décidé de mettre une gestion commune aux campings, (les Ramiers à Bourret, et le Grand Gravier à Verdun sur Garonne) c'est à dire mutualiser les moyens humains et financiers sur les 150 emplacements au total.



Une orientation qui porte ses fruits car malgré une baisse au niveau national, la fréquentation de nos campings reste stable.

Vous souhaitez accueillir votre famille, vos amis, à l'occasion d'un mariage, d'une fête, mais vous ne savez pas où les loger, les campings vous proposent : 5 caravanes (4 places) entièrement équipées (vaisselle, salon de jardin, ...) avec auvent, louables à la semaine, durant la saison.

Ouverture :

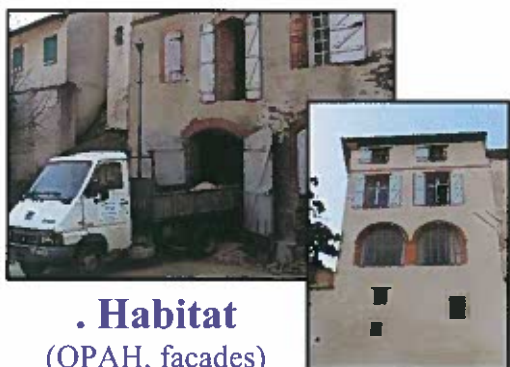
Le Grand Gravier : 28/05/05 au 04/09/05
Les Ramiers : 01/07/05 au 28/09/05

Visites Gratuites

Connaissez-vous l'Histoire, l'architecture, les lieux de votre village ou de votre région?

Chaque mercredi de l'été, 10h30 au départ de l'Office de Tourisme, son personnel vous propose une visite commentée gratuite (environ 1h à 1h30) de Verdun sur Garonne. Ces visites sont ouvertes à tous, venez nombreux ! De plus, des visites de villages, de l'abbaye de Grandselve ou de producteurs locaux du Pays de Garonne et Gascogne sont aussi proposées sur demandes.

Que fait la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne de vos impôts ?



. Habitat
(OPAH, façades)



. Centres de loisirs



**. Transport
à la demande**



. Petite enfance
(relais d'assistantes
maternelles, crèches)



. Tourisme
(camping, office de tourisme)

. Police communautaire



**. Contrôle de
l'assainissement
non collectif**

**Communauté de Communes
Pays de Garonne et Gascogne**

2 rue Tour du Four, 82 600 Verdun sur Garonne

Tél : 05.63.02.71.59. / fax : 05.63.02.71.58.

E.mail : garonne.gascogne.pays@wanadoo.fr

**Office Intercommunal de Tourisme
Pays de Garonne et Gascogne**

19, rue Gabriel Péri, 82 600 Verdun sur Garonne

Tél : 05.63.64.35.19. / fax : 05.63.26.30.64

Site: www.garonne-gascogne.com

Courriel: office.tourisme@garonne-gascogne.com

Directeur de la publication : Denis ROGER

Rédaction et composition graphique : Pascal CATUSSE

Crédit photos : Com.Com. et office de tourisme P.G.G., mairie de Verdun sur Garonne